

Arrondissement de
MONTLUÇON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉLAT

L'an deux mille vingt-deux, le 19 novembre, à 9 heures,
le conseil municipal de la commune de DOMÉLAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt-deux, en session ordinaire,
sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de
la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 10
novembre 2022.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 22
Votants : 29

Date de l'affichage de la
convocation :

10 novembre 2022

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

22 novembre 2022

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme PIRES..
Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGE..HAMELIN..Mmes
DELERIS..FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..Mr LACAUX..
Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mme DUCEAU..
Mrs RICHOUX..DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..
Mr DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mme JOUANNIN à Mr LIMOGE,
Mr BOY à Mr DE SOUSA, Mr MALBET à Mme LESCURAT, Mme
BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LUQUET à Mr PINHEIRO, Mme
MATHIAUD à Mr RICHOUX, Mme AURAT à Mr LEFEBRE.



Le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2022 est approuvé.
(Date de publication : 22 novembre 2022)



OBJET : Demandes de
subventions – Déblocage
crédits réservés.

Il est rappelé à l'assemblée sa délibération du 9 avril 2022 relative au
vote des subventions allouées aux associations.

Considérant que :

221119-07

- Le comité des fêtes avec l'organisation de Bacchus en fête et du
salon du miel,
 - Amitié Nature avec l'organisation des sentiers de Bacchus,
- ont réalisé les évènements annoncés lors de leur demande de
subvention,

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des
subventions complémentaires suivantes :

- Le comité des fêtes : 6 500 €,
- Amitié Nature (sentiers de Bacchus) : 3 000 €.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité (Mr Pinheiro ne
prenant pas part au vote pour le comité des fêtes),

AUTORISE le déblocage des crédits réservés conformément aux
éléments ci-dessus exposés.





Pascale LESCURAT,

Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.